

COMMISSION
CULTURE ET PATRIMOINE

**L'ACTUALITE DE LA CULTURE ET
PRESENTATION DE
FINANCEMENTS MOBILISABLES
PAR LES COLLECTIVITES**



Note préparatoire de la séance du jeudi 25 janvier 2024

I INTERVENANT

Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France

🕒 Le jeudi 25 janvier de 14h30 à 15h30

📍 En visioconférence

Élus référents :

- **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78), vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du

👤 patrimoine

- **Annie Tissier**, adjointe au maire de Flagy (77)

- **Mady Senga-Remoué**, adjointe au maire de L'Ile-Saint-Denis (93)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/89057641821?pwd=QeYJX4bie9vrKMZTbm2itgaxMjiTBF.1>

ID de réunion: 890 5764 1821

Code secret: 586567

I OBJECTIFS

- ✓ Faire le point sur l'actualité de la Culture
- ✓ Présenter les dispositifs d'aides de l'Etat au secteur culturel : Eté culturel, Fonds d'innovation territoriale (FIT), Fonds incitatif patrimonial (FIP)

I ELEMENTS DE CONTEXTE

Situation des établissements culturels et des associations

Cinémas

Le Centre national du cinéma (CNC) constate dans son analyse des profils des spectateurs en 2022 que 39,9 millions de français (62,5% de la population âgée de plus de 3 ans) se sont rendus au cinéma au moins une fois dans l'année. **C'est 22,1% de plus qu'en 2021 mais reste en dessous de 7% par rapport à 2019.** Le CNC note un nombre moyen d'entrées par spectateur de l'agglomération parisienne en baisse par rapport à l'avant crise (4,2 entrées contre 7,4 en 2019). En 2019, l'agglomération parisienne représentait 27,4% des entrées nationales. Elle n'en représente plus que 20,9% en 2022. Les agglomérations de 100 000 habitants et plus 29,8% des entrées en 2022, leur niveau de 2019.

Dans son étude de novembre 2023, le CNC constate par ailleurs **une augmentation de la fréquentation des salles de cinéma sur les 11 premiers mois de l'année 2023 par rapport à l'année 2022, avec une hausse de 21,7% du nombre d'entrées.** Avec 133, 8 millions d'entrées, cette fréquentation reste cependant inférieure de 12,3% par rapport à la période 2017-2019.

Pour rappel, les exploitants de salles ont bénéficié de mesures exceptionnelles de soutien pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ainsi l'Etat avait programmé une enveloppe de 50 millions d'euros pour les cinémas ayant subi une perte de 30% au moins de leur chiffre d'affaires en 2020. Le CNC a également pu attribuer des aides exceptionnelles de compensation de la baisse d'activité.

Le CNC recensait 2 061 cinémas actifs en 2022 (+32 par rapport à 2021) pour 6 298 salles (+107 par rapport à 2021). Sur la période 2013-2022, le nombre moyen de cinémas reste stable mais la tendance est à la construction de complexes de plus de 6 écrans qui augmente de 19,3% pour les 6 ou 7 salles et de 31, 4% pour les multiplexes.

Une étude de 2022 commandée par l'Association française des cinémas d'art et essai (Afcae) démontrait que **29 % des abonnés à une offre de vidéo à la demande déclarent aller moins souvent au cinéma et 12 % ne plus y aller du tout.** La majorité (54 %) continue de s'y rendre autant. Seul 5% s'y rendrait plus souvent.

Netflix : 10 millions d'abonnés en 2022.

Amazon Prime : 7 millions d'abonnés en 2022.

Disney + : 4 millions d'abonnés en 2022.

Salto (plateforme française fermée en 2023) : 700 000 abonnés.

Le marché de la vidéo à la demande en 2022 atteignait 2,2 milliards d'euros.

Musées

Les musées et monuments affichent une bonne fréquentation en 2023, retrouvant des niveaux connus avant la crise. Le Louvre, avec 8,9 millions de visiteurs affiche une progression de 14% par rapport à 2022, mais n'atteint pas les niveaux de 2019 (record de fréquentation du musée). Le château de Versailles, après une année 2022 compliquée, retrouve le niveau d'avant Covid-19 avec 8,1 millions de visiteurs, tout comme les musées d'Orsay ou de l'Orangerie ou encore le Quai Branly (+40% de fréquentation par rapport à 2022).

Le Centre des monuments nationaux annonce également une hausse de 15% de leur fréquentation (11 millions de visiteurs). Le Panthéon affiche ainsi plus d'un million d'entrées en 2023.

Le Centre Pompidou connaît quant à lui une baisse importante de fréquentation avec 400 000 visiteurs de moins par rapport à 2022, en raison notamment d'une grève du personnel débutée mi-octobre. Pour rappel, le musée entrera en période de travaux dès 2025 et jusqu'en 2030.

Spectacle vivant

Selon l'étude Médiamétrie commandée par l'Association pour le soutien au théâtre privé (ASTP) et parue en juillet 2023, les Français ont moins fréquenté les lieux de spectacle vivant sur la saison 2022/2023 avec **une baisse de 700 000 spectateurs par rapport à la saison 2021/2022**. 24,9 millions de français ont assisté à un spectacle durant la saison.

L'ASTP a quant à elle délivré les chiffres du théâtre privé qui montre une forte hausse de l'activité avec + 23% de billets vendus par rapport à la saison précédente. Les professionnels soulignent une concentration de la fréquentation sur les « grosses affiches » et un retour de publics « avertis et assidus ».

La Cour des comptes publiait un rapport en 2022 concernant « Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant » dans lequel on peut lire que **les collectivités territoriales consacrent 2, 47 milliards au spectacle vivant contre 703 millions provenant du ministère en 2019**. $\frac{3}{4}$ des financements du spectacle vivant proviennent donc des collectivités territoriales.

En plus de la diffusion de spectacle, les collectivités participent au soutien au spectacle vivant à travers les résidences d'artistes. Elles peuvent solliciter l'appui financier de la DRAC Ile-de-France et de la Région Ile-de-France (aide aux permanences ou aux résidences d'artistes dans les territoires).

Associations culturelles

Le dernier baromètre de la Coordination et fédération des associations de culture et de communication (Cofac¹), paru fin juin 2023 montre que **43% des associations répondantes ont perdu des bénévoles**

¹ La Cofac réunit 40 000 associations culturelles œuvrant dans les domaines du patrimoine, du spectacle vivant, des musées, du cinéma, ... en territoires urbains, ruraux, périurbains.

responsables depuis 2022 et 1 association sur 2 n'a pu les remplacer. 36% ont connu une baisse du nombre d'adhérents. Les raisons évoquées sont la perte de motivation et l'épuisement, le vieillissement ou encore le manque de temps à consacrer au bénévolat.

Parmi les associations ayant sollicité des subventions locales, il est à noter également que 34% ont vu leur montant baisser.

Opale, structure de soutien aux initiatives artistiques et culturelles réalisait en 2020 une étude décennale sur les associations culturelles employeuses permettant d'avoir un panorama des champs d'action de ces associations et de leurs budgets. 63% d'entre elles oeuvrent dans le spectacle vivant. Le tiers restant se répartit entre audiovisuel/multimédia (9%), éducation populaire (7%), arts plastiques et visuels (5%), patrimoine (5%), livre/presse (4%). 6% des associations ont des activités transversales.

Leurs actions se déroulent essentiellement sur des territoires proches puisque seules 27% ont un périmètre national d'activité, 37% au niveau régional. 56% d'entre elles travaillent à l'échelle communale, 45% à une échelle plus vaste (EPCI ou département).

Le budget des associations culturelles est composé à moitié de recettes d'activités et pour un tiers de subventions publiques. **¾ de ces subventions proviennent des collectivités territoriales et particulièrement des communes.** Ainsi, 59% des associations culturelles perçoivent une subvention communale, 30% d'une EPCI, 56% du Département, 48% de la Région, 39% de la DRAC. D'autres ministères peuvent financer des associations (21% d'entre elles) tout comme l'Europe (4%).

17% des associations ne bénéficient d'aucune subvention publique.

Déficit de festivaliers et risque financier

55% des adhérents au Syndicat des musiques actuelles (SMA) ont connu une fréquentation de 100% sur au moins une journée. Toutefois, **43% des festivals ont fini la saison 2023 en déficit** ce qui s'explique notamment par l'inflation, de nouvelles réglementations sonores et par des hausses importantes du coût des assurances (+ 56% entre 2019 et 2022) et des cachets d'artistes (+20% entre 2022 et 2023).

Le SMA signalait enfin que **20% des festivals interrogés dans leur enquête n'étaient pas assurés de pouvoir tenir leur prochaine édition en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques** qui auront lieu sur la période estivale et mobilisent les efforts en matière de sécurité.

Perspectives budgétaires des collectivités

Le baromètre 2023 de l'Observatoire des politiques culturelles paru en octobre 2023 révèle que **43% des collectivités territoriales maintiennent leur budget de fonctionnement pour la culture pour l'année. 38% l'ont augmenté de 1% ou plus et 19% le réduisent de 1% ou plus.**

On lit également dans ce baromètre que les communes sondées sont plus concernées que les autres collectivités par les baisses de budget de fonctionnement dédié à la culture. Mais 75% d'entre elles le

maintiennent ou l'augmentent.

Le baromètre montre ensuite l'évolution par secteur. On note alors que le spectacle vivant est le plus concerné par des baisses. Les musées, le patrimoine et la lecture publique souffrent aussi de baisses. Les hausses quant à elles se retrouvent plus fortement sur l'éducation artistique et culturelle, l'événementiel et les festivals.

Les communes de 3 500 habitants ou plus consacrent 7,5% de leur budget à la culture en moyenne. Les intercommunalités y consacrent 5% du budget en moyenne. **Pour le bloc communal, la dépense moyenne est ainsi de 114€ par habitant.**

Les communes et intercommunalités assurent 81% des finances du secteur de la culture engagées par les collectivités territoriales selon les données récoltées par la direction générale des collectivités locales jusqu'en 2022. Les départements en représentent 11%, les régions en représentent 7%.

Budget 2024 du ministère de la Culture

Le budget 2024 du ministère de la Culture qui s'élève à 11 milliards d'euros est en hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Les crédits budgétaires s'élèvent à 4,46 milliards d'euros (en hausse de 6%) répartis de la manière suivante:

- 1,19 milliards d'euros pour le patrimoine (+8%)
- 1,06 milliards d'euros pour la création (+5%)
- 880 millions d'euros pour la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture (+4%)
- 542 millions d'euros pour les dépenses de personnel (+5%)
- 377 millions d'euros pour la presse et les médias (+2%)
- 357 millions d'euros pour le Livre et les industries culturelles (+7%)
- 111 millions d'euros pour le soutien aux politiques culturelles (+12%)

Plan "Mieux produire, mieux diffuser"

Annoncé au conseil national des professions du spectacle (CNPS) en juin 2023 par la Ministre de la Culture, le plan "Mieux produire, mieux diffuser" a pour ambition de **répondre au constat d'une production excessive qui réduit les durées de diffusion des productions**. Cette tendance a été aggravée par la crise sanitaire, durant laquelle la production ne s'est pas interrompue alors que la diffusion cessait ou ralentissait, et l'inflation qui depuis 2022 augmente le coût de production.

A titre d'exemple, **alors qu'un spectacle pouvait être diffusé durant plusieurs semaines auparavant, le nombre moyen de représentation dans un centre dramatique national était de 3,7 représentations en 2019 et de 2,3 représentations sur une scène nationale.**

L'Etat a identifié plusieurs axes comme le soutien à la coopération et à la mutualisation, l'allongement

des temps de diffusion grâce à cette coopération mais aussi à l'ancrage territorial des artistes sur des temps longs de création et de diffusion, l'adaptation de l'offre en mobilisant le numérique, le pass culture et la médiation culturelle, la professionnalisation des acteurs du secteur, la transition écologique dans un objectif de réduction des émissions polluantes de 50% d'ici 2030. Enfin, l'Etat entend renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales notamment par la mise en place d'une stratégie budgétaire tendant à poursuivre ces objectifs d'une production moins importante mais plus diffusée.

Olympiade Culturelle

En 2023, la DRAC a soutenu 100 projets portés par 1 000 artistes dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Ce projet né à partir des JO de Barcelone en 1992 vise à faire vivre l'esprit olympique à travers les disciplines artistiques dans leur diversité. Il reprend en ce sens l'esprit des Jeux Olympiques modernes voulus par Pierre de Coubertin qui alliait disciplines sportives et disciplines artistiques. L'Olympiade culturelle se déroule sur 4 années dans le pays organisateur, de la fin de la précédente édition à la fin des épreuves olympiques et paralympiques.

L'Olympiade culturelle se déroulera donc jusqu'au 8 septembre, dernier jour des épreuves paralympiques de Paris 2024.

Eté culturel

Eté culturel est une opération visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles durant les vacances d'été. Ayant pour objectif de favoriser la participation à la vie culturelle de tous les habitants, **elle soutient des projets menés par les associations, les particuliers, les collectivités ou encore des établissements publics ou privés.**

En 2023, le budget consacré à l'opération en Ile-de-France était de 3 millions d'euros. Les projets en grande couronne ont pu bénéficier d'une bonification du financement alloué.

L'appel à projet est ouvert depuis le 2 janvier jusqu'au 29 février.²

20 millions d'euros sont dédiés à cette opération dans le cadre du budget 2024 du ministère de la Culture. Pour cette année, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Etat souhaite mettre à l'honneur la thématique culture et sport.

² <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel>

Fonds d'innovation territoriale (FIT)

Le fonds d'innovation territoriale (FIT) vise à **soutenir des projets innovants engagés dans une dynamique de participation des habitants**.

Les projets soutenus par ce fonds doivent associer un acteur culturel et un acteur non-culturel (EHPAD, association de quartier, ...). Il doit obligatoirement intégrer une collectivité territoriale.

A titre d'exemple, 2 démarches ont été engagées en 2022 sur ce fonds: le projet "Making sense, le tiers-lieu des possibles" à Gagny (93) autour de la radio et des podcasts et le projet "Les Rencontres des 2 Morin" dans la communauté de communes des 2 Morin (77) pour une série de conférences, forums, débats autour du cinéma documentaire.

5 millions d'euros sont dédiés à ce fonds dans le budget 2024 du ministère de la Culture (3,2 millions d'euros en 2023).

Fonds incitatif patrimonial (FIP)

Instauré en 2018, le Fonds incitatif patrimonial (FIP) est **un financement principalement destiné aux communes rurales pour la conservation de leurs monuments historiques en péril ou en mauvais état**. Les communes cibles sont les communes de moins de 10 000 habitants. Une priorité est donnée à celles qui ont moins de 2 000 habitants à faibles ressources.

L'Etat peut prendre en charge jusqu'à 80% du coût des projets pour les immeubles classés et jusqu'à la limite légale de 40% pour les immeubles inscrits. Les projets doivent être soutenus à hauteur de 15% par la région. Les monuments appartenant à des propriétaires privés peuvent être concernés par le FIP.

577 opérations ont reçu le soutien de l'Etat via le FIP depuis son lancement en 2018. 20 projets ont été financés en 2022 en Ile-de-France pour un montant de 2,67 millions d'euros.

24 millions d'euros sont prévus au budget 2024 du ministère de la Culture pour ce fonds.

I PROPOSITION DE DÉROULÉ

14h30-14h40 : Introduction de la séance par les élus référents de la commission.

14h40-15h : Intervention de Laurent Roturier sur les perspectives de soutien au secteur culturel

15h-15h25 : Echanges avec les élus

15h25- 15h30 : Clôture de la séance par les élus référents de la commission.

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.

- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pares-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).

- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.